

AGENDA TERRITORIAL EN ACTIONS



Depuis plusieurs années, la municipalité agit dans un esprit de développement durable. Pour ne citer que quelques exemples, ont ainsi été mis en œuvre la réduction de la durée d'éclairage la nuit, la tonte tardive des espaces verts, l'application de la charte 0 herbicide, l'implication dans l'épicerie solidaire, l'achat de véhicules électriques, l'appel aux services d'associations d'insertion, l'aide à l'isolation des bâtiments, la proposition d'aménagement d'un écopôle, le projet de la politique de la ville,...

Toutes ces initiatives responsables visent à construire un avenir durable avec les Colomniérois. En concertation avec les associations et les habitants, l'Agenda 21 de notre territoire comporte 78 actions. Certaines sont déjà réalisées, d'autres restent à mener. Toutes visent à relever 3 défis :

DÉFI 1 : AGIR DE MANIÈRE ÉCO-RESPONSABLE

Agir de manière éco-responsable, c'est un moyen de lutter contre le changement climatique, de

préserver la biodiversité et les milieux, et de préserver les ressources.

DÉFI 2 : VIVRE LA SOLIDARITÉ

Prendre en compte les problématiques de chacun (jeunes, personnes âgées, personnes en difficulté sociale ou économique, personnes issues de l'immigration) participe à améliorer la qualité de vie de tous.

DÉFI 3 : PRODUIRE ET CONSOMMER AUTREMENT

Inciter les habitants et les acteurs économiques à faire évoluer leurs comportements, c'est mettre à leur disposition des informations et des conseils ; mais aussi les accompagner dans leurs initiatives.

Ces défis sont posés et c'est ensemble que nous les relèverons !

Ensemble, construisons un avenir durable.



WWW.COULOUNIEIX-CHAMIER.S.FR

Mairie de Coulounieix-Chamiers

Avenue du Général-de-Gaulle - 24660 Coulounieix-Chamiers
Tél. 05.53.35.57.57 | ville@coulounieix-chamiers.fr

©Mairie de Coulounieix-Chamiers - juin 2016

Défi 1

Agir de manière éco-responsable

AGIR DE MANIÈRE ÉCO-RESPONSABLE, C'EST UN MOYEN DE LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX, ET DE PRÉSERVER LES RESSOURCES.

1.1 Lutter contre le changement climatique

- 1. Demander à la communauté d'agglomération des aménagements de Péribus (halte, circuits...).
- 2. Orienter la population vers des sites internet de covoiturage.
- 3. Créer des pistes piétonnes et cyclables (Lycée agricole-Bourg et Izards-Jean Moulin).
- 4. Créer des parkings relais (Bourg près du cimetière).
- 5. Œuvrer pour la gratuité des bus pour les utilisateurs.
- 6. Sensibiliser et former la population à l'éco-conduite.
- 7. Réaliser un réseau de chaleur bois au Bas Chamiers.
- 8. Participer avec le Grand Périgueux au financement de l'isolation des logements.
- 9. Communiquer sur toutes les actions.

1.2 Préserver la biodiversité

- 10. Définir un PLU en conformité avec le PADD.
- 11. Aménager et valoriser les chemins de randonnée architecturale et naturelle.
- 12. Agir pour développer les continuités végétales (trame verte) par un règlement d'urbanisme adapté.

- 13. Créer un inventaire naturaliste de la commune en relation avec le Lycée agricole.
- 14. Aménager le parking prévu à l'entrée du bourg en arborétum et réaliser un arborétum d'arbustes sauvages.
- 15. Enfouir les réseaux notamment électriques sur l'avenue de Gaulle.
- 16. Installer deux ruches sur les bâtiments municipaux.

1.3 Préserver les ressources

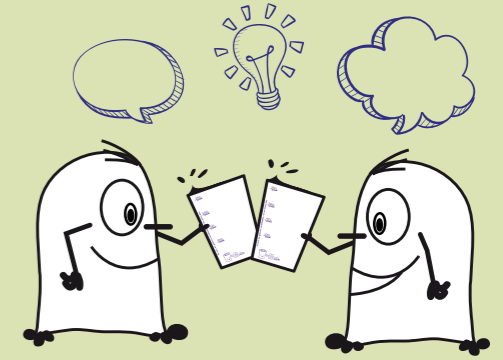
- 17. Appliquer la "Charte 0 herbicide".
- 18. Prévoir un plan d'assainissement de la commune et le mettre en œuvre.
- 19. Demander à l'état par le SIAEP un diagnostic de la décharge du Plancheix.
- 20. Suivre le plan d'assainissement du Grand Périgueux et le SPANC.
- 21. Favoriser la perméabilité des sols.
- 22. Communiquer, informer et former à des techniques de jardinage propres.
- 23. Récupérer les eaux pluviales du stade Pareau pour arroser.
- 24. Utiliser l'eau des jardins du cheminot ou de l'Isle pour des besoins municipaux.



Défi 2

Vivre la solidarité

PRENDRE EN COMPTE LES PROBLÉMATIQUES DE CHACUN (JEUNES, PERSONNES ÂGÉES, PERSONNES EN DIFFICULTÉ SOCIALE OU ÉCONOMIQUE, PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION) PARTICIPE À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DE TOUS.



2.1 Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires

- 25. Agir pour que les quartiers en difficulté soient classés en Quartiers ANRU 2, CUCS2.
- 26. Suivre et accompagner les actions définies par le CLSPD et proposées dans la politique de la ville.
- 27. Implanter des jardins familiaux partagés ou individuels afin de répondre à des besoins économiques, de santé alimentaire, de convivialité, de liens familiaux et sociaux.
- 28. Développer une mixité architecturale, urbanistique et paysagère (redessiner les volumes des bâtiments, végétaliser).
- 29. Créer un livret d'accueil pour les nouveaux habitants ou un volet sur le site internet.
- 30. Aider avec les Colomniérois, les territoires et les pays touchés par une catastrophe.
- 31. Participer à des programmes mondiaux de développement durable.

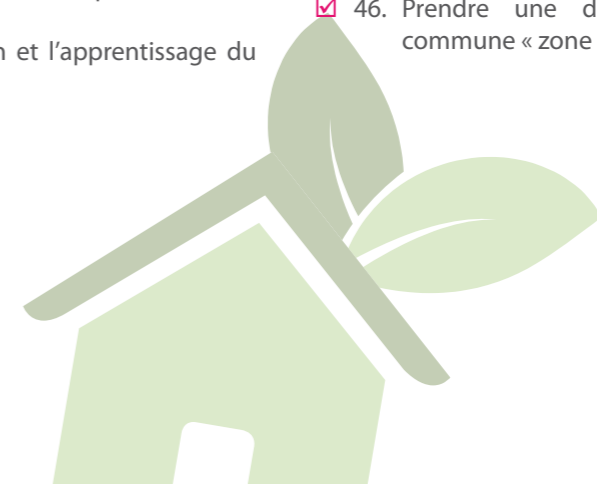
2.2 Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les générations et entre les Colomniérois

- 32. Recenser les besoins pour adapter les projets de cohésion.
- 33. Informer les habitants sur les dispositifs et les projets existants.
- 34. Poursuivre l'alphabétisation et l'apprentissage du français.

- 35. Développer l'aide aux devoirs.
- 36. Intégrer le fonctionnement de l'agent de tranquillité dans les objectifs du CLSPD.
- 37. Développer l'aide aux personnes âgées (portage des repas, recherche de place en maison de retraite...).
- 38. Accompagner et développer les dispositifs de participation des habitants (conseils de quartiers, cafés, Agenda21, rencontres élus/habitants).
- 39. Soutenir les actions de sensibilisation à la sécurité et d'accessibilité.

2.3 Renforcer l'épanouissement des êtres humains

- 40. Construire une maison de quartier à Chamiers dans le cadre de la politique de la ville.
- 41. Valoriser la diversité culturelle par des manifestations.
- 42. Inciter et aider la population à s'inscrire au concours des maisons fleuries.
- 43. Organiser avec les associations des randonnées culturelles, naturelles et de patrimoine.
- 44. Créer un lien fort avec le conseil municipal enfants et le conseil des sages pour intégrer leurs actions.
- 45. Créer un centre ville sur l'avenue de Gaulle (rues couvertes, pergola sur Tananarive, Allende, de Lattre de Tassigny, de Gaulle).
- 46. Prendre une délibération pour labelliser la commune « zone hors TAFTA ».



Défi 3



Produire et consommer autrement

INCITER LES HABITANTS ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES À FAIRE ÉVOLUER LEURS COMPORTEMENTS, C'EST METTRE À LEUR DISPOSITION DES INFORMATIONS ET DES CONSEILS ; MAIS AUSSI LES ACCOMPAGNER DANS LEURS INITIATIVES.

3.1 Contribuer à la création d'entreprises

- 47. Créer un système d'échange local et participer à son fonctionnement.
- 48. Participer avec le Grand Périgueux à la création d'exploitations maraîchères sur la commune.
- 49. Communiquer sur les productions et les consommations locales et responsables.
- 50. Participer à la création d'entreprises par les Techniques de l'information et de la communication.
- 51. Encourager la création d'un point de vente AMAP ou panier bio.
- 52. Poursuivre l'aide à l'épicerie sociale et solidaire et l'inciter à participer aux événements communaux.
- 53. Inciter le Grand Périgueux à développer l'écopôle.
- 54. Aider l'AICC à conforter les entreprises.

3.2 Participer à la transition énergétique

- 55. Aider et valoriser les producteurs d'énergies renouvelables.
- 56. Construire une chaufferie bois avec possibilité de la basculer sur le solaire.
- 57. Récupérer tous les déchets municipaux (espaces verts, cuisine) pour alimenter l'unité de méthanisation du lycée agricole.
- 58. Participer encore plus dans les actions de la communauté d'agglomération favorisant l'isolation des logements.
- 59. Aménager et réhabiliter les bâtiments communaux en terme d'isolation.
- 60. Remplacer l'éclairage encore gourmand en énergie (globes).
- 61. Envisager dans tout projet, une production et une consommation d'énergie renouvelable.
- 62. Communiquer sur les normes d'isolation.

3.3 Collecter, trier et recycler les déchets en complément des collectivités

- 63. Organiser une visite du centre de tri (semaine du développement durable) et solliciter le Grand Périgueux pour qu'il en fasse autant.

- 64. Solliciter le Grand Périgueux pour mettre en place un compostage collectif.
- 65. Trier les déchets de la cantine pour les composteurs municipaux et l'unité de méthanisation.
- 66. Recenser et éradiquer les décharges sauvages avec la population et les écoles.
- 67. Agir pour que l'enlèvement des déchets soit facturé au poids ou au volume (redevance incitative).
- 68. Inciter les associations à trier et recycler.

3.4 S'impliquer dans la mutation urbaine

- 69. Densifier l'urbanisme dans nos projets (Lotissement "Les jardins de Bellevue) et dans le PLU.
- 70. Renouveler nos quartiers (voies, plantations, éclairage...) pour permettre une densification et un renouvellement de la population.
- 71. Contacter les propriétaires pour les inciter à la division de leurs parcelles.
- 72. Communiquer auprès des propriétaires de logements vacants.
- 73. Inciter les propriétaires à faire de la colocation pour favoriser la mixité sociale et entre générations.

3.5 Impliquer les habitants dans la démarche de développement durable

- 74. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication de la commune sur le développement durable.
- 75. Poursuivre annuellement la manifestation M'ta planète.
- 76. Encourager la réalisation et la mise en place d'Agendas 21 scolaires voire associatifs à travers des financements et/ou des aides techniques.
- 77. Encourager la consommation de produits locaux ou issus du commerce équitable, en particulier les produits issus de l'agriculture biologique, dans les cantines et chez les habitants (formation cuisine).
- 78. Mettre en œuvre cet Agenda 21 en communiquant auprès des consommateurs.

